

AXE 3 : Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi

Objectif Spécifique 4 : Augmenter le nombre de création/reprises d'entreprises

L'Union européenne a pour objectif de favoriser une grande transparence dans l'utilisation des financements européens. A ce titre, elle demande à chaque porteur dont le projet est cofinancé par des fonds européens de collecter un certain nombre de données sur les réalisations et les résultats de leur projet. Ces données alimenteront des indicateurs permettant de suivre la progression du POR FEDER-FSE de l'Île-de-France et du bassin de la Seine. Cette fiche est conçue pour vous aider à comprendre les obligations de collecte de données qui vous incombent dans le cadre du cofinancement de votre projet au titre des fonds européens. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la [notice explicative](#) présente en annexe.

NB : le kit de collecte des données retrace un certain nombre de cas particuliers (abandon, abandon puis reprise, etc). Pour plus d'information, veuillez-vous y reporter.

- **Collecte des données et indicateurs : le cas particulier des actions de sensibilisation**

Point de vigilance : Dans le cadre du suivi des participants lors de vos actions, il est demandé de **distinguer les personnes bénéficiant d'un accompagnement et celles bénéficiant d'une action de sensibilisation**. Seules les personnes bénéficiant d'un accompagnement seront comptabilisées au titre de l'indicateur.

Les **actions de sensibilisation** recouvrent les journées portes-ouvertes ou salon, (e-) services impersonnels, courtes interventions n'ayant qu'un objectif d'information.

Les **actions d'accompagnement** concernent les personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE, pouvant être identifiées et auxquelles il est possible et pertinent de demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques. Cette distinction entre accompagnement et sensibilisation dépend plus du type d'actions que de la durée de l'action.

Une partie de cette distinction est à l'appréciation du porteur de projets qui devra préciser et justifier cette distinction:

- S'il s'agit de renseigner, d'informer le participant sur les types de formations ou d'accompagnements proposés, le projet s'inscrira plutôt dans une logique de sensibilisation;
- S'il s'agit de travailler sur la réalisation et la concrétisation du projet du participant, le projet relèvera plutôt d'une action d'accompagnement (même si l'action ne dure que quelques heures).

Astuce : pour savoir si un participant peut être comptabilisé au titre des indicateurs, il faut s'interroger sur la capacité de recueillir les données sur sa situation à l'entrée et à la sortie de l'opération. Un participant ne pourra être comptabilisé si ses données à l'entrée ou à la sortie de l'opération sont incomplètes.

Annexe : Note explicative sur les indicateurs et la collecte des données

La programmation 2014 – 2020 des Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) est marquée par de profonds changements. Par rapport aux précédentes périodes de programmation, la nouvelle génération de Programmes Opérationnels Régionaux 2014-2020 (POR) s'inscrit dans un contexte marqué par le **souci accru d'utiliser de façon efficace, efficiente et performante ces fonds**.

I. Pourquoi collecter des données et à quoi serviront-elles ?

Dans le cadre du POR 2014-2020, les **obligations de suivi des réalisations et résultats des opérations financées par les fonds européens et de leurs participants ont été renforcées**. Ce suivi s'inscrit dans une logique de pilotage des programmes par les résultats, quantifiables à travers des indicateurs associés à chaque objectif spécifique du POR. Ces indicateurs ont pour finalités de rendre compte de la **mise en œuvre des actions (indicateurs de réalisation)** et de leur **impact sur les participants et entités bénéficiaires ou sur le territoire (indicateurs de résultats)**.

Les informations recueillies dans le cadre du suivi des réalisations et résultats des opérations financées par les fonds européens et de leurs participants ont plusieurs sources et finalités :

- Répondre aux obligations réglementaires
- Mesurer l'impact des fonds européens en effectuant un suivi des opérations pour apprécier l'atteinte des objectifs définis dans le programme opérationnel régional.
- Apporter des connaissances sur le public bénéficiaire. En effet, l'objectif porté par la Commission Européenne est que le FSE bénéficie aux populations les plus fragiles notamment aux personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi et aux populations les plus défavorisées.

II. Les obligations des porteurs de projet

Lorsqu'un porteur de projet / attributaire d'un marché bénéficie du FSE-IEJ, **il s'engage à collecter et à transmettre des informations concernant les réalisations et résultats des opérations et concernant ses bénéficiaires finaux (participants)**. Le recueil de l'ensemble des données concernant les participants des fonds européens représente une **obligation réglementaire pour l'autorité de gestion**.

L'**article 142 du règlement 1303/2013** portant disposition générale sur les FESI précise ainsi que « Tout ou partie des paiements intermédiaires au niveau des axes prioritaires ou des programmes opérationnels peut être suspendu par la Commission lorsqu'[...] il existe une insuffisance grave de la qualité et de la fiabilité du système de suivi ou des données relatives aux indicateurs communs et spécifiques ».

Une exigence forte en matière de qualité, de complétude et de **cohérence des saisies sera demandée**. Ces deux éléments pourront faire l'objet d'une attention particulière au moment du contrôle de service fait, et être sujets à vérification par des auditeurs.

III. A quel moment les collecter et avec quels outils ?

La collecte de ces données suit **plusieurs étapes** :

- 1) Le dépôt de la demande de financement
- 2) Le suivi au cours de l'opération
- 3) La demande d'acompte et de paiement
- 4) L'archivage
- 5) Le suivi à long terme des participants FSE

- ➔ Toutes les données que vous collecterez aux différentes étapes de votre projet, seront saisies sur la plateforme *eSynergie* et *Viziaprog* (FSE).

Pour plus d'informations sur les indicateurs et la collecte des données, vous pouvez vous référer au **Kit de collecte des données**, téléchargeable sous le lien suivant : <http://www.europeidfr.fr/kit-collecte-donnees>.